

L'habitat de demain : relever les défis du changement climatique

1 jours 3,50 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Le changement climatique et les transitions écologiques nécessitent une transformation de l'habitat pour limiter l'impact et s'adapter aux conséquences déjà perceptibles aujourd'hui. Explorons ensemble les pistes pour préparer l'habitat de demain.

Pré-requis

Pas de prérequis sauf pour les formations nécessitant d'avoir participé à une première session.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'élu.e sera en capacité de :

- Comprendre les grands enjeux de l'habitat de demain et, au-delà, des quartiers dans lequel il s'inscrit,
- Identifier les leviers à mettre en œuvre grâce à de nombreux exemples.

Description / Contenu

1ère partie : Formes urbaines : vers un changement de modèle pour relever les défis de demain

- Sobriété foncière vs artificialisation et imperméabilisation
- La compacité pour une ville courtes distances limitant les déplacements
- La compacité levier de réduction de la consommation énergétique

2ème partie : La qualité urbaine et des espaces publics, clef de réussite

- Sortir du modèle pensé pour la voiture et faire la place aux autres mobilités et usages dans l'espace public
- Biodiversité, trames verte et bleue : une richesse à préserver et renforcer
- Penser qualité : ressources, énergie, cycle de l'eau, vivre-ensemble

3ème partie : Qualité des logements : allier bien-être et transition écologique

- Confort et performances énergétiques : une interdépendance
- Matériaux sains et biosourcés : transition écologique et santé vont de pair
- Chercher la sobriété : eau, énergies renouvelables

4ème partie : Des exemples pour s'inspirer

5ème partie : Echanges autour des thématiques évoquées

- Atelier collaboratif pour dégager des priorités de thématiques et d'actions
- Echanges entre les participants dans l'objectif de passer à l'action

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/>

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex FRANCE Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





nos-tarifs-de-formation

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Exposé des fondamentaux et des points-clés. Illustration avec de nombreux exemples concrets et cas pratiques. Échanges avec et entre les participant.es pour apporter des réponses complètes aux questionnements.

Moyens et supports pédagogiques

Un livret de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Avec une expérience de 15 années en collectivités territoriales, Virginie BABLEE, consultante en urbanisme, intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de projets d'urbanisme et d'aménagement. Elle accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques d'urbanisme en apportant notamment son expertise sur le choix, la mise en place des outils et la mise en œuvre des procédures (documents d'urbanisme, montages opérationnels, maîtrise du foncier, participations d'urbanisme).

A travers son parcours professionnel riche, elle a pu développer une vision transversale de l'ensemble de l'urbanisme et de l'aménagement, ainsi qu'une connaissance approfondies des collectivités urbaines comme rurales. Considérant l'urbanisme comme un outil au service des politiques des collectivités, son ambition est de donner aux collectivités les clefs pour en faire un levier pour la concrétisation de leurs projets.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex FRANCE Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État